



Lettre de doléance au Préfet

12 décembre 2024

Nous vous interpellons concernant les financements des collectivités territoriales.

Ces collectivités sont souvent en première ligne et sont les premières interlocutrices pour répondre aux demandes et aux besoins des populations.

Leurs missions en territoire sont essentielles et garantes de la cohésion sociale.

Elles sont également fondamentales sur l'emploi en territoire.

La question de leur capacité de financement se pose.

Or, depuis des années leur maîtrise des ressources s'amenuise, et les dotations de l'État se réduisent. De fait, les politiques locales sont de plus en plus contraintes par un carcan budgétaire peau de chagrin. Cela engendre trop fréquemment des recherches d'équilibres budgétaires via une gestion de plus en plus austéritaire sur les dépenses à défaut de maîtriser les ressources.

Cela s'opère au détriment du personnel territorial, de ses conditions de travail et des missions rendues au public. Cela rejailli également fortement sur le taux d'emploi en territoire notamment par un affaiblissement du soutien économique, une diminution des projets et des investissements locaux.

Dans le contexte que nous connaissons, où les enjeux sociaux et environnementaux se font de plus en plus vifs, les services publics ont un rôle prépondérant à jouer pour répondre à la précarisation croissante de la population et à l'impérieuse nécessité d'agir pour préserver un monde durable.

C'est pourquoi nous vous interpellons pour que l'état donne véritablement les moyens aux collectivités de développer des services publics de qualité et de garantir des conditions de travail et de rémunération dignes et justes pour l'ensemble des territoriaux.

Nous vous alertons également sur le manque de compensations financières attribuées aux collectivités pour des compétences qui leur sont transférées.

Nous l'illustrerons par un exemple, celui du Conseil Départemental des Yvelines.

Depuis des années, des transferts successifs de compétences ont été opérés avec des mesures compensatoires partielles, mais jamais intégrales (voirie, collège, RSA, APA, MNA...).

Ces dépenses sont mécaniquement en augmentation or les recettes s'effondrent.

Le problème n'est pas économique, le problème est celui d'un choix de société, celui de la solidarité et de la cohésion sociale, celui des services publics en réponse aux besoins premiers de la population.

Or, le manque de soutien de l'état et de compensation intégrale se traduit par des services dégradés.

Il n'est pas admissible que l'État ne donne pas les moyens aux collectivités de gérer dignement les missions des populations fragiles. Les prises en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) s'avèrent catastrophiques comme dans nombre de départements. Les missions d'Aide Sociale à l'Enfance ne peuvent plus être assurées comme il convient. Des mesures de protection sont en attente, des mesures de prévention ne sont plus exercées, des mineurs sont placés en Hôtel. Les budgets d'aides aux plus fragiles sont en constante diminution.

Cette situation s'aggrave cruellement dans l'ensemble des missions départementales de service public.

Les suppressions de postes sont nombreuses dans les services départementaux et ses établissements publics.

Deux décisions très récentes l'illustrent, par une suppression de 30 postes en DRH (20 % des postes supprimés) et de 25 postes à la Direction des Bâtiments (15 % des postes supprimés).

Le département des Yvelines est depuis des années le département de France avec le budget de fonctionnement et la masse salariale par habitant le plus faible. De fait, il fonctionne à flux tendu de longue date. Les nombreuses suppressions de postes actuelles et à venir aggravent mécaniquement les dysfonctionnements majeurs dans les missions départementales.

Aussi, nous vous alertons au premier chef sur l'état catastrophique des services au Conseil départemental des Yvelines du fait de cette gestion austéraitre et de la dégradation de ses missions publiques.

Cette gestion austéraitre impacte durement bien au-delà des missions départementales, par une forte **dégradation des soutiens aux collectivités, des subventions au secteur associatif, des projets créateurs d'emploi... tout est en recul majeur.**

On ne peut pas continuer comme ça.

Il y a urgence à ce que l'état donne les moyens aux collectivités de fonctionner, tout particulièrement aux conseils départementaux durement frappés par l'augmentation des dépenses sociales et la baisse des recettes liées au droit de mutation sans marge de manœuvre.

Au CD 78, les recettes des Droits de Mutations à Titre Onéreux de l'ordre de 465M€ en 2021 sont à seulement 250M€ cette année. Au final, malgré des diminutions des budgets d'investissement et de fonctionnement, les capacités d'autofinancement du département ont volé en éclat. L'épargne nette passe de 263M€ en 2021 à 34M€ en 2024. Et cette chute n'est pas stabilisée.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un monde en ruine, nous avons su poser les bases de nombreux conquits sociaux à tous niveaux, en premier lieu avec la Sécurité sociale.

Ces choix politiques forts, l'Etat en a les moyens pour peu qu'il en fasse le choix volontariste.

L'ISF, la lutte contre l'optimisation fiscale, la fraude fiscale, l'évasion fiscale, l'arrêt des subventions et exonérations patronales sans engagement contraignant sur l'emploi ou l'environnement, sont autant de pistes à la main de l'état pour dégager les moyens d'agir.

C'est pourquoi, nous demandons à l'Etat de :

- Compenser les dépenses sociales obligatoires,
- Redonner des marges de manœuvres budgétaires aux collectivités, en premier lieu aux départements,
- Garantir un financement d'équité entre départements,
- Redonner de l'attractivité à la fonction publique, cela passe notamment par :
 - La suppression des jours de carence,
 - Le maintien de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,
 - Le rétablissement de la GIPA,
 - Le dégel du point d'indice et son indexation sur l'évolution du coût de la vie.

Versailles, le 12.12.2024